

ASSEMBLEE DE CORSE

REUNION DU JEUDI 7 MAI 2020

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le 7 mai 2020, à 15 heures 40, l'Assemblée de Corse, dûment convoquée par son président en exercice, **M. Jean-Guy TALAMONI**, s'est réunie en application des dispositions conjointes du code général des collectivités territoriales, de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 *d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19* et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 *visant à assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19*. En conséquence, la réunion s'est tenue avec des règles de quorum dérogatoires et à distance. Cependant, pour assurer une représentation équitable des groupes politiques qui la composent, le quorum a été porté par convention de 7 à 23 conseillers effectivement présents, chacun d'entre eux étant susceptible d'être porteur d'un pouvoir au moins ou de deux au plus.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,

Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICCIAGGI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Anne-Laure SANTUCCI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI.

Sont absents et ont donné pouvoir :

Mmes et MM. Guy ARMANET à Romain COLONNA, Véronique ARRIGHI à Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François

BENEDETTI à Rosa PROSPERI, François BERNARDI à Jeanne STROMBONI, Pascal CARLOTTI à Julia TIBERI, Mattea CASALTA à Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI à Valérie BOZZI, Marcel CESARI à Anne-Laure SANTUCCI, Catherine COGNETTI-TURCHINI à François ORLANDI, Christelle COMBETTE à Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Louis DELPOUX à Marie-Thérèse MARIOTTI, Frédérique DENSARI à Hyacinthe VANNI, Santa DUVAL à Chantal PEDINIELLI, Muriel FAGNI à Danielle ANTONINI, Pierre-José FILIPPETTI à Laura Maria POLI-ANDREANI, Laura FURIOLI à Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre GHIONGA à Isabelle FELICIAGGI, Fabienne GIOVANNINI à Nadine NIVAGGIONI, Michel GIRASCHI à Petr'Antone TOMASI, Francis GIUDICI à Marie-Thérèse MARIOTTI, Stéphanie GRIMALDI à Isabelle FELICIAGGI, Julie GUISEPPI à Vannina ANGELINI-BURESI, Xavier LACOMBE à Jean-Martin MONDOLONI, Paul LEONETTI à Vannina ANGELINI-BURESI, Jean-Jacques LUCCHINI à Anne-Laure SANTUCCI, Pierre-Jean LUCIANI à Valérie BOZZI, Paul MINICONI à Anne TOMASI, Paola MOSCA à Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI à Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI à Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Paulu Santu PARIGI à Romain COLONNA, Antoine POLI à Jean-Charles ORSUCCI, Pierre POLI à Anne TOMASI, Juliette PONZEVERA à Hyacinthe VANNI, Louis POZZO di BORGIO à Danielle ANTONINI, Joseph PUCCI à Jeanne STROMBONI, Catherine RIERA à François ORLANDI, Camille de ROCCA SERRA à Marie-Anne PIERI, Marie SIMEONI à Rosa PROSPERI, Pascale SIMONI à Petr'Antone TOMASI.

Participe à la réunion au titre du conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, président du conseil exécutif de Corse.

Mme Julia TIBERI est chargée du secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal.

Le président TALAMONI prononce un discours en langue corse.

Le président SIMEONI informe l'assemblée délibérante que l'ordre du jour est réduit à l'examen du rapport établi par **le conseil exécutif**. Ce dernier porte sur un plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse. A titre liminaire, il convient d'évoquer le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CdC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices. L'autorité

territoriale est en effet placée dans l'obligation de l'inscrire pour un débat à l'ordre du jour de la première session utile. Lors de la commission permanente qui s'est tenue ce matin, les commissaires, eu égard aux circonstances résultant de la pandémie, sont convenus que l'Assemblée de Corse prenne uniquement, dans un premier temps, acte de ce document et reporte le débat. Celui-ci sera organisé, dans un second temps, à la première session plénière qui aura lieu en présentiel.

Le président TALAMONI fait état de la nécessité pour l'**Assemblée de Corse** de se prononcer sur l'urgence quant à l'examen du rapport appelé à être présenté par **le président du conseil exécutif de Corse**.

1- Approbation de l'urgence concernant le rapport du conseil exécutif de Corse relatif au plan de sortie du confinement :

Le président TALAMONI invite les membres de l'**Assemblée de Corse** à se prononcer sur l'urgence.

Mme TIBERI procède à l'appel nominal.

A l'issue du scrutin, l'urgence est retenue à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10**

2- Rapport portant plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse :

Le président SIMEONI procède à la présentation du rapport établi par **le conseil exécutif**. Celui-ci vise à concilier deux enjeux majeurs : l'enjeu sanitaire et l'enjeu économique, social et sociétal.

Le président TALAMONI précise les raisons pour lesquelles l'ordre du jour ne porte que sur ce seul rapport. Dans cet esprit, il a retiré son projet de motion n° 2020/O1/014 portant refus de l'ouverture des établissements scolaires avant le mois de septembre ainsi que son rapport n° 085 relatif à la création d'un comité de préfiguration de déconfinement en Corse.

Un échange de vues a lieu auquel participent **le président de l'Assemblée de Corse, MM. MONDOLONI, ORSUCCI et TOMASI** sur l'organisation des débats et au terme duquel un accord est trouvé.

Interviennent successivement **M. TOMASI, Mme PROSPERI, M. MONDOLONI, Mmes MARIOTTI et PEDINIELLI, le président TALAMONI, Mmes ANTONINI et CASANOVA-SERVAS, M. ORSUCCI, Mme BOZZI, M. CASALTA, Mmes TOMASI, FELICIAGGI et SANTUCCI.**

Le président SIMEONI répond à l'ensemble des intervenants.

Le président TALAMONI invite les participants à présenter leurs amendements (cf. annexe).

Mme PROSPERI présente trois amendements au nom du groupe **Corsica Libera**. Ces derniers concernent :

- les établissements scolaires ;

- les modalités de la reprise du travail ;
- la date du 2 juin qui doit être retenue comme celle de la restitution des éléments collectés et donner lieu à une prise de décision.

S'expriment à la suite de cette présentation **M. CASALTA, le président SIMEONI, M. ORSUCCI, Mme PROSPERI.**

Le président SIMEONI évoque deux des deux amendements et d'un sous-amendement déposés par **le conseil exécutif** et suggère leur intégration aux amendements précédents dans un amendement de synthèse.

Le président TALAMONI dit que leur contenu répond à la demande du groupe **Corsica Libera** et retient la proposition du **président du conseil exécutif de Corse.**

Personne ne demandant plus la parole, il met aux voix l'amendement de synthèse.

Mme TIBERI fait l'appel nominal.

L'amendement considéré est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Contre : Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI.

Abstention : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

Non-participation : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 42
CONTRE : 3
ABS. : 5
NP : 13

M. VANNI présente un amendement au nom du groupe **Femu A Corsica** relatif à l'accès aux espaces naturels.

Celui-ci n'appelle aucune intervention et recueille l'avis favorable du **conseil exécutif**.

A la demande du **président TALAMONI**, **Mme TIBERI** débute l'appel nominal.

L'amendement est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Abstention : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

Non-participation : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 5
NP : 10**

Mme FELICIAGGI présente deux amendements au nom du groupe **La Corse dans la République**. Ils portent sur les difficultés contractées par les parents d'enfants en situation de handicap et sur les classes spécialisées (ULIS).

Le président SIMEONI émet un avis favorable au nom du **conseil exécutif**.

Le président TALAMONI propose de les fusionner en un seul amendement et invite **Mme TIBERI** à procéder à l'appel nominal.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI,

Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le président SIMEONI présente un amendement se rapportant au transfert temporaire des contrats de délégation de service public entre l'aéroport d'Orly et celui de Roissy CDG.

Ce dernier est mis aux voix par appel nominal et est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Abstention : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI.

**POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 5
NP : 0**

Le président TALAMONI met aux voix le rapport ainsi amendé.

Mme TIBERI fait l'appel nominal.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Contre : Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Catherine RIERA.

Non-participation : Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA.

POUR : 42

CONTRE : 6

ABS. : 15

NP : 0

A 19 heures 45, l'ordre du jour est épuisé et **le président TALAMONI** lève la séance.

Ajaccio, le 7 mai 2020

ANNEXE

